

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07-09-2015

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Christie MARTINEZ, Alain MATHIEU, Noël TREVISIOL

Excusé : Denis DERVIN

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Renforcement du réseau électrique à la Sentinelle et enfouissement des réseaux :**

Sur les secteurs du Bourg, du Liboueix, de la Sentinelle et Chez Mistre, des baisses de tension ont été observées. Le SEHV a donc décidé de renforcer le réseau sur ces secteurs, en programmant le déplacement du transformateur situé au nord du bourg vers le Liboueix. Le bourg sera par la suite alimenté par le second poste « bourg sud ». Ce renforcement sera également l'occasion d'enfouir les réseaux. Cette opération est prise en charge par le SEHV. Cependant, un pré financement de la commune est nécessaire pour l'éclairage public. D'autre part, il est possible d'enfouir en même temps le réseau téléphonique, mais cette opération restera à charge de la commune. Le coût de cette opération serait au maximum de 15 000 euros, à imputer sur le budget 2016.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette opération, et d'enfouir l'ensemble des réseaux.

- **Agenda d'adaptabilité programmée des bâtiments publics (Ad'Ap) :**

Suite au dernier conseil, la commission s'est réunie le 29 juillet. Les travaux nécessaires à la mise en conformité avaient été estimés par le cabinet Soléus, dans le cadre d'un marché groupé pour le diagnostic des ERP.

La commission propose de programmer les travaux sur 2016 et 2017, pour les montants prévisionnels suivants :

Mairie : 5 200 euros HT

Eglise : 3 250 euros HT

Cantine : 9 350 euros HT

A ces sommes il convient d'ajouter 12 % de frais de maîtrise d'œuvre, et 10 % de somme à valoir pour actualisation des prix. Il est également nécessaire d'intégrer à la programmation un aménagement de stationnement pour la mairie.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cet agenda.

- **Décisions modificatives :**

Suite aux travaux d'eau potable au Chablard, des tuyaux de tout à l'égout avaient été endommagés. La réparation a été réalisée en urgence par les employés communaux, mais sera prise en charge par la SADE, entreprise ayant fait les travaux. Cependant, nous devons payer la location du matériel, les matériaux et la réfection de la chaussée avant d'être remboursés.

Budget assainissement :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
778	Autres produits exceptionnels		+ 2 500
615	Services extérieurs	+ 2 500	

Budget commune :

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
60621	Combustibles	2 874	
60632	Fournitures de petit équipement	500	
6068	Autres matières et fournitures		1 600
61522	Entretien de bâtiments		3 300
61551	Matériel roulant	2 190	
6182	Documentation générale et technique		530
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires		600
6232	Fêtes et cérémonies	1 000	
6475	Médecine du travail - pharmacie		160
6541	Créances admises en non valeur		374
<b>TOTAL</b>		<b>6564</b>	<b>6564</b>

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces propositions

- **Choix du maître d'oeuvre pour les travaux WC publics et auberge :**

Suite aux deux propositions jugées non satisfaisantes, les négociations ont été engagées avec les cabinets pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, comprenant la création de WC publics, et la création de toilettes accessibles aux PMR à l'auberge.

Le cabinet Polygone nous a fait une proposition à un taux de 12 %, ce qui était le seuil fixé par le conseil. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce cabinet.

- **Indemnité de budget et conseil pour le Trésorier :**

Le trésorier nous a fait passer les calculs pour l'indemnité de budget et de conseil auxquelles il peut prétendre. L'indemnité de budget s'élève à 45.73 euros pour les communes employant une secrétaire à temps complet et l'indemnité de conseil est calculée sur le montant des dépenses inscrites au budget. Son montant serait de 373.71 euros.

Compte tenu des retards de recouvrement de certains loyers, et après délibérations, le conseil municipal décide à 7 voix pour et 2 contre d'attribuer uniquement l'indemnité de budget.

- **Investissement 2016 : projets et demandes de subventions :**

Comme chaque année, il convient d'effectuer les demandes de subventions pour les travaux 2016 auprès du Conseil Départemental, et ce avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les investissements suivants sont nécessaires :

Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics : église, mairie, cantine, pour un montant total de 17 800 euros HT

Extension du columbarium : devis estimatif de 11 061 euros TTC

Réfection du monument aux morts : demande à faire auprès de l'ONAC

Travaux de voirie, dans le cadre du SYGESBEM : Village du Chablard

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer des demandes de subventions auprès des services du Conseil Départemental, de l'Etat, et des anciens combattants pour ces opérations

- **Délibérations de fiscalité directe locale :**

Certaines exonérations de taxes concernant la fiscalité locale peuvent être prises par le conseil municipal afin de favoriser certains secteurs d'activité.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer de taxe d'habitation les locaux meublés destinés au tourisme, tels que les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes par exemple.

- **Convention pour le restaurant scolaire de Bellac :**

La commune de Bellac propose, comme l'année dernière une convention pour la prise en charge du surcoût de la cantine pour les élèves extérieurs à Bellac. L'année dernière le CCAS avait octroyé une aide de 0,30 euros par repas, ce de façon transitoire afin d'atténuer cette hausse pour les familles.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer cette convention.

- **Motion RN 147 :**

Suite aux diverses manifestations, la communauté de communes a adopté une motion, et propose à chaque commune de faire de même.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

- **Révision des tarifs de locations :**

Compte tenu de la mise en service de la pompe à chaleur, les coûts de chauffage de la salle ont évolué. La gestion du chauffage et de la climatisation sont également complexes, avec des coûts à ajuster à chaque location de même que la mise en marche ou arrêt de l'installation en fonction de la demande. Le maire propose l'instauration d'un tarif unique sur l'ensemble de l'année, applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le barème suivant :

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
<b>2016</b>						
Salle seule	115 €	140 €	135 €	170 €	185 €	230 €
Salle + cuisine	140 €	175 €	165 €	205 €	230 €	290 €
Réunions	0 €		100 €		100 €	
Chauffage / Clim	35 €	70 €				
Vaisselle	Gratuit		40 €		40 €	
Ménage	Forfait de 60 euros					
Caution	400 € (salle) + 60 € (ménage)					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

- **Questions diverses :**

Secrétariat : La commune de Berneuil envisage de recruter un CAE/CUI, et nous propose une éventuelle mise à disposition sur un mi temps. Le coût en serait très faible, de l'ordre de quelques dizaines d'euros mensuels. Le conseil municipal est favorable à cette mesure.

Admission en non valeur : Le trésorier nous demande une admission en non valeur pour un impayé sur un loyer de 2012, représentant un montant de 374 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette admission en non valeur.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 16 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 heures.